

DECISION DU MAIRE

N°2025/NLB/FB/VP/229

OBJET : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS ET D'UTILITAIRES NEUFS OU DE FAIBLE KILOMETRAGE - LOT N°3 : MATERIEL SPECIFIQUE POUR ESPACES VERTS ET PROPRETE

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21 et suivants,

VU le Code de la commande publique, notamment en ses articles L2123-1, R2123-1,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que le marché a été divisé en trois lots :

- Lot 01 : Véhicules utilitaires à benne (transport et entretien),
- Lot 02 : Véhicule d'astreinte et logistique technique,
- Lot 03 : Matériel spécifique pour espaces verts et propreté,

CONSIDERANT que les offres reçues pour les lots 01 et 02 émises par l'Automotive Parts and Services Group, Escoffier Véhicules Industriels, Garage Bel Air – Ets Majou ont été déclarées irrégulières, et que des lettres de rejet ont été adressées en ce sens le 3 juillet 2025,

CONSIDERANT que le lot 03 a fait l'objet d'une offre conforme aux exigences du marché, jugée économiquement la plus avantageuse après analyse des critères de sélection,

DECIDE

Article 1 : Attribue le lot 03 – Matériel spécifique pour espaces verts et propreté dans le cadre du marché d'acquisition de véhicules légers et d'utilitaires neufs ou de faible kilométrage à CHOUFFOT SAS sise Avenue Saint-Rémi à Fontenay-le-Vicomte (91540).

Article 2 : Dit que le montant est fixé à 47 955€ H.T avec un taux de TVA à 20% qui porte le montant TTC à 57 546€ auquel est déduit 8 000€ de reprise des anciens matériels, ce qui porte le coût final à 49 546€ TTC.

Article 3 : Signe ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant

Article 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du Maire.

Article 6 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Service financier,
- Les services techniques,
- Le titulaire du marché

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 7 juillet 2025



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le

Et de la transmission ou notification et publication

Le



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250708-DEC-2025-229-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DE NANGIS
Direction générale des services
Hôtel de ville
RUE MARECHAL DE TASSIGNY
77370 NANGIS

Tél : 01 64 62 52 00

Fax :

Poste :

Courriel : florent.braunbruck@mairie-nangis.fr

Adresse internet : <https://ville-nangis.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches-publics.info>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Nolwenn LE BOUTER, Maire

B - Objet de la consultation

Objet du marché

Acquisition de véhicules légers et d'utilitaires neufs ou de faible kilométrage

Attribution d'un marché pour chaque lot.

Lot(s)	Désignation
01	Véhicules utilitaires à benne (transport et entretien) Objectif : Assurer le transport de matériaux, déchets et équipements pour les travaux d'entretien courant et de voirie. Comprend : 1 véhicule porteur avec système de levage de bennes (type ampliroll) 2 véhicules utilitaires légers avec benne basculante 1 véhicule utilitaire moyen avec benne basculante Exigences générales : Adaptés au transport de charges (terre, gravats, végétaux) Bennes basculantes (hydrauliques) Conformes aux normes de sécurité routière et environnementales Motorisations adaptées aux missions urbaines et rurales
02	Véhicule d'astreinte et logistique technique Objectif : Permettre les interventions d'urgence ou programmées (astreintes techniques, dépannages, inspections). Comprend : 1 véhicule utilitaire léger aménagé pour l'astreinte Exigences générales : Aménagement intérieur avec rangements pour outillage et matériel 2 à 3 places assises Signalisation lumineuse Mobilité et réactivité en zones urbaines et périurbaines

Lot(s)	Désignation
03	Matériel spécifique pour espaces verts et propreté Objectif : Assurer les missions d'arrosage, de nettoyage de voirie et d'entretien des espaces verts. Comprend : 1 tracteur avec tonne à eau 1 tondeuse autoportée Exigences générales : Tracteur équipé pour atteler et utiliser une tonne à eau de capacité suffisante (arrosage, propreté) Tondeuse autoportée adaptée à l'entretien d'espaces engazonnés, avec coupe large, bonne maniabilité et sécurité opérateur

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	16/05/2025	25-55316	16/05/2025
Marches-publics.info	16/05/2025		16/05/2025
BOAMP	02/06/2025	25-61445	02/06/2025
Marches-publics.info	02/06/2025		02/06/2025

Date et heure limites de réception des offres

vendredi 13 juin 2025 à 12:30

Délai de validité des offres

90 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 4

Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Pour le lot n°01 - Véhicules utilitaires à benne (transport et entretien)

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	1	AUTOMOTIVE PARTS AND SERVICES GROUP 19 RUE DES OTAGES 80000 AMIENS	Inacceptable		Offre excédant les crédits alloués au budget et à l'estimation

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
2	2	GARAGE BEL AIR - ETS MAJOU 838 RUE DU MARECHAL JUIN 77000 Vaux-le-pénil	Irrégulière		Absence de mémoire méthodologique, pièce réclamée au RC
3	4	ESCOFFIER VEHICULES INDUSTRIELS D306 LD LA CAVE 77240 VERT-SAINT- DENIS	Irrégulière		Absence de CCP, de CDPGF, de délais spécifiques de livraison, d'information sur la reprise des véhicules de la commune

Pour le lot n°02 - Véhicule d'astreinte et logistique technique

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	1	AUTOMOTIVE PARTS AND SERVICES GROUP 19 RUE DES OTAGES 80000 AMIENS	Irrégulière		L'opérateur économique a proposé un véhicule L1 H1, alors que nous avions spécifiquement demandé un L1 H2. Le modèle proposé n'est donc pas conforme aux prescriptions attendues et est trop petit pour répondre à nos besoins."
2	2	GARAGE BEL AIR - ETS MAJOU 838 RUE DU MARECHAL JUIN 77000 Vaux-le-pénil	Irrégulière		Absence de mémoire méthodologique
3	4	ESCOFFIER VEHICULES INDUSTRIELS D306 LD LA CAVE 77240 VERT-SAINT- DENIS	Irrégulière		Absence de CCP, de CDPGF, de délais spécifiques de livraison, d'information sur la reprise des véhicules de la commune

Pour le lot n°03 - Matériel spécifique pour espaces verts et propreté

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	3	CHOUFFOT SAS AVENUE SAINT REMI 91540 Fontenay-le- vicomte	Conforme	93.0	Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres

Décision sur les offres

Lot(s)	Attributaire	Montant offre HT	Note
03	CHOUFFOT SAS AVENUE SAINT REMI 91540 Fontenay-le-viceomte Courriel : christine@chouffot.fr SIRET : 32908807400029	39 955,00 €	93.0

Motifs du choix de l'offre retenue

Lot(s)	Motif du choix	Observations
03	Offre économiquement la plus avantageuse	

F - Déclaration sans suite ou d'infructuosité de la procédure

Lot(s)	Décision	Motivation	Observation
01	Infructueux	Réception d'offre inacceptable et des offres irrégulières	Réception d'offre inacceptable et des offres irrégulières
02	Infructueux	Réception d'offres irrégulières	Réception d'offres irrégulières

G - Signature de l'organisme acheteur

A WANGIS....., le
.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Nolwenn LE BOUTER, Maire

